

83, rue Saint Fuscien
80000 AMIENS
www.sommenumerique.fr

Tél. 03 22 22 27 27
Fax 03 22 22 03 57
courrier@sommenumerique.fr

20170320_DL_1

OBJET :

Election d'un délégué
vice-président et membre
du Bureau

Date de convocation :
13 mars 2017

Date de séance:
20 mars 2017

Date d'affichage :
7 avril 2017

Membres en exercice : 45

Membres présents : 21

Membres votants : 33

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture
du syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

L'an deux mille dix-sept, le vingt mars à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET, Président.

Etaient présents : Jean-Marie BLONDELLE, Rémi BOUTROY, Ernest CANDELA, Gérard CARON, Michel CHIRAT, Bernard DAVERGNE, François DEBEUGNY, Claude DEFLESSELLE, Jean-Philippe DELFOSSE, Myriam DEMAILLY, Denis DEMARCY, James HECQUET, Olivier JARDE, Aline JOSSEAUX, Dominique LAMOTTE, Laurent PARSIS, Jean-Dominique PAYEN, Patricia POUPART, Jean-Claude RENAUX et Bruno THIBAUT.

Secrétaire de séance : Ernest CANDELA

Pouvoirs : Pascal BOHIN à Philippe VARLET
Laurent SOMON à Olivier JARDE
Gérard PARASOT à Bernard DAVERGNE
Annie VERRIER à Ernest CANDELA
Stéphane DECAYEUX à Laurent PARSIS
Frédéric LECOMTE à Aline JOSSEAUX
Michel WATELAIN à Jean-Marie BLONDELLE
Yves DERRIEN à Jean-Dominique PAYEN
Emile FOIREST à James HECQUET
Emmanuel MAQUET à Bruno THIBAUT
Isabelle DE WAZIERS à Claude DEFLESSELLE
Philippe COCQ à Denis DEMARCY

Ayant pris connaissance des délégués à Somme Numérique désignés par les assemblées des EPCI nouvellement constituées suite aux fusions intervenues au 1^{er} janvier 2017, le Président indique aux membres du Comité syndical que la fonction de vice-président chargé de l'aménagement numérique de Somme Numérique est vacante. Il convient donc d'élire un vice-président qui siègera de plein droit au Bureau, conformément à l'article 9 des statuts.

LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les statuts du syndicat mixte et notamment ses articles 8 et 9,
- Vu le règlement intérieur du syndicat mixte approuvé le 16 novembre 2016,
- Ayant recueilli l'unique candidature de Monsieur Laurent PARSIS, délégué pour la communauté d'agglomération Baie de Somme, le Président demande l'autorisation à l'assemblée de procéder à un vote à main levée. Le Comité syndical accepte à l'unanimité,
- Vu le résultat du vote au scrutin à main levée,

DELIBERE

ARTICLE 1 – Le délégué élu vice-président du syndicat mixte Somme Numérique chargé de l'aménagement numérique est Monsieur Laurent PARSIS. Il percevra à ce titre l'indemnité de fonction prévue par l'article 2 de la délibération n°5 du 12 décembre 2016.

ARTICLE 2 – Conformément à l'article 9 des statuts, Monsieur Laurent PARSIS siègera au Bureau du syndicat mixte.

ARTICLE 3 – Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.